

2.8.1 Répartition minimale de cette masse :				
2.8.1.1 Sur l'essieu 1 :			3615	
2.8.2.2 Sur l'essieu 2 :			2330	
2.9 Porte-à-faux avant :	1,300	1,300	1,650	1,650
2.10 Porte-à-faux arrière :	1,650	1,820	1,650	1,820
2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	0,950	0,950	0,950	0,950
2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire :	1,303	1,659	1,303	1,659
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,423	1,779	1,423	1,779
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,773	6,479	6,123	6,829
2.12 Largeur hors-tout maxi :			2,500	
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2).				
2.13.1 Distance mini :	0,148	0,145	0,148	0,145
2.13.2 Distance maxi :	0,325	0,500	0,325	0,500
2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :			1,450	
2.15 Charge utile maximale autorisée aux limites indiquées au point 2.13 :				
2.15.1 Toutes les places assises occupées :	5965	5930	5635	5600
2.15.2 Conducteur seul à bord :	6340	6305	6010	5975
2.16 Plaque ou dispositif équivalent fixé dans le compartiment marchandises ou la cabine précisant les charges utiles maximales pouvant être transportées lorsque :				
- toutes les places assises sont occupées :	poser lors du carrossage du véhicule			
- le conducteur est seul à bord :				

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.

b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR	
3.1 Dénomination :	MIDR06022 W4
3.1.1 Marque : RENAULT V. I.	
3.2 Description générale :	
3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté air refroidi.	
3.2.2 Cycle : Diesel.	
3.3 Nombre et disposition des cylindres :	6 en ligne.
3.4 Dimensions :	
3.4.1 Alésage (mm) :	102.
3.4.2 Course (mm) :	126.
3.4.3 Cylindrée (cm ³) :	6174.
3.5 Rapport volumétrique de compression :	18+ 0,5/1
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	154
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2500
3.8 Couple maximal (mdeN CEE) :	65
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1700
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2850+ 40
3.11 Carburant utilisé : gazole.	
3.12 Réservoir de carburant : 130 litres. Sur demande, un autre réservoir peut être monté en option : 200 litres.	
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.	
3.14 Type de filtre à air : sec.	
3.15 Alumage : par compression.	
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.	
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur débrayable.	
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.	
3.20 Niveau sonore au point fixe :	
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) :	
sortie latérale	89
sortie verticale	84
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) :	1875
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale ou verticale.	
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.	

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT	
4.1 Type de boîte de vitesses : 4106.OD + transfert T600 ou VG 750 : mécanique, 6 rapports et 1 marche arrière.	
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.	
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.	
4.2.1 Mode de commande : mécanique.	
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et pont AR.	
4.4 Démultiplication de la transmission :	
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 365/85 R 20 (3439).	
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min avec pont AR Rockwell 4424 SFW (réduction 1/3,556) et transfert T 600 :	

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Boîte de transfert		Démultiplication totale		Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)	
			GV	PV	GV	PV	GV	PV
1	1/6,08	13x27	1	1,930	44,90	86,66	4,60	2,38
2	1/3,53	(1/7,386)	1	1,930	26,07	50,32	7,92	4,10
3	1/2,09	autre couple	1	1,930	15,44	29,80	13,36	6,92
4	1/1,35	possible :	1	1,930	9,97	19,24	20,70	10,73
5	1/1,00	14x27	1	1,930	7,39	14,25	27,92	14,47
6	1/0,79	(1/6,858)	1	1,930	5,84	11,26	35,33	18,30
M. AR	1/5,43		1	1,930	40,11	77,41	5,14	2,67

Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min avec pont AR Rockwell 4424 SFW (réduction 1/3,556) et transfert VG 750 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Boîte de transfert		Démultiplication totale		Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)	
			GV	PV	GV	PV	GV	PV
1	1/6,08	13x27	1	2	44,90	89,81	4,60	2,29
2	1/3,53	(1/7,386)	1	2	26,07	32,14	7,92	3,94
3	1/2,09	autre couple	1	2	15,44	30,87	13,36	6,66
4	1/1,35	possible :	1	2	9,97	19,94	20,70	10,32
5	1/1,00	14x27	1	2	7,39	14,77	27,92	3,93
6	1/0,79	(1/6,858)	1	2	5,84	11,66	35,33	17,63
M. AR	1/5,43		1	2	40,11	80,21	5,14	2,56

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.5	Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2850 tr/mn :
	Couples de pont (avec réducteur : 3,556)
	13x27
	(1/7,386)
	14x27
	(1/6,858)
	Pneumatiques 365/85R20 (3439)
	101
	109

4.6	Indicateur de vitesse : oui.
4.7	Compteur kilométrique : oui.
4.8	Chronotachygraphe : oui.
4.9	Limiteur de vitesse : non.

5 SUSPENSION	
5.1	Essieu 1 : Type SM11 : 1 essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de rebond.
5.2	Essieu 2 : Type SM12 : 1 essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de rebond, 1 barre stabilisatrice.

6 DIRECTION	
6.1	Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.
6.2	Diamètre de braquage hors-tout (m)
	30
	34
	Diamètre de braquage
	16,6
	18,2

7 FREINAGE	
7.1	Frein de service : freinage à transmission pneumatique à deux circuits indépendants : - un circuit commande les freins à tambour de l'essieu AV. Pour le porteur-remorqueur la pression délivrée est limitée par une valve de réduction de 1/1,15 pilotée par le répartiteur de l'essieu arrière ; - un circuit commande les freins à tambour de l'essieu AR. La pression délivrée aux freins des roues AR est asservie à la charge par un répartiteur by-pass (la pleine pression est délivrée aux freins des roues arrière en cas de fuite dans le circuit avant). Système antiblocage des roues : en option (catégorie 1) : Ce dispositif comporte une détection électronique du seuil de blocage des roues des essieux 1 et 2 modulant la pression de freinage dans les 4 vasés à diaphragme par l'intermédiaire de 4 valves électropneumatiques.
7.2	Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2.
7.3	Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
7.4	Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues arrière. Desserrage mécanique possible par vis et écrou. En option, le véhicule peut être équipé d'un « frein de rampe ». Dans ce cas, lorsque la petite vitesse de la boîte de transfert est sélectionnée (et seulement dans ce cas de figure), l'actionnement du frein de stationnement fait également intervenir le frein de service de l'essieu 1.
7.5	Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1	Frein de service : par air sous pression.
7.5.2	Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3	Frein de stationnement : par ressorts.
7.6	Assistance des freins :
7.6.1	Frein de service : par air sous pression.
7.6.2	Frein de secours : par air sous pression.
7.6.3	Frein de stationnement : par air sous pression.
7.7	Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir d'air comprimé de 25 litres pour l'essieu AV, 1 réservoir d'air comprimé de 25 litres pour l'essieu AR, 1 réservoir de 8 litres (remorqueur et/ou parking) et 1 réservoir de 8 litres pour l'essieu AR du porteur-remorqueur.
7.7.1	Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2	Paramètre mesuré pour l'alarme : pression air comprimé.
7.7.3	Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : baisse de pression d'air.
7.8	Type de freins :
7.8.1	Frein de service :
7.8.1.1	Sur l'essieu 1 : à tambours.
7.8.1.2	Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2	Frein de secours : à tambours.
7.8.3	Frein de stationnement : à tambours.
7.9	Ralentisseur : sur échappement.
7.10	Circuit de freinage de la remorque : en option. (Porteur remorqueur). Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par le circuit du frein de service, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué. Il existe une position « test » permettant de défreiner la remorque pour s'assurer que le frein de stationnement du véhicule tracteur retient seul l'ensemble dans la pente. Le véhicule est équipé : - d'une prise ISO 7638 (1985) - d'un voyant au tableau de bord signalant toute défaillance du dispositif antiblocage du véhicule remorqué.
7.10.2	Dispositif de freinage de la remorque : oui. En cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE	
8.1	Carrosserie : châssis-cabine.
8.2	Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
8.3	Nombre de places assises :

8.4	Cabine Courte : 3 places, Cabine Longue 3 portes : 4 places, Cabine Longue 4 portes : 5 places et Cabine Double : 6 places
8.5	Sièges : Cabine Courte : 1 siège conducteur réglable plus 1 banquette. Cabine Longue 3 portes : 1 siège conducteur réglable plus 1 banquette et 1 siège à l'arrière. Cabine Longue 4 portes : 1 siège conducteur réglable plus 1 banquette et 2 sièges à l'arrière. Cabine Double 4 : 1 siège conducteur réglable plus 1 siège passager et 1 banquette à l'arrière.
8.5.1	Nombre de portes : Cabine Courte : 2, Cabine Profonde 3 portes : 3, Cabine Profonde 4 portes : 4 et Cabine Double : 4.
8.6	Fermetures : de sécurité à 2 positions. Emplacement et mode d'ouverture des vitres : - 2 places descendantes sur porte avec Cabine Courte - 3 places descendantes sur porte avec Cabine Longue 3 portes - 4 places descendantes sur porte avec Cabine Longue 4 portes et Cabine Double - 2 places fixes sur le panneau AR de la cabine - 1 place fixe sur panneaux latéraux gauche et droit (sauf pour cabines 3 et 4 portes)
8.7	Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1	Para-brise : verre feuilleté.
8.7.2	Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3	Lunette arrière : verre trempé.
8.8	Dispositif de protection latérale : non.
8.8.1	Équipement des places assises en ceintures de sécurité : en option
8.8.2	Places avant : 2 ceintures à 3 points avec enrouleurs.
8.10	Dispositif de protection contre l'encastrement : non.
8.11	Dispositif anti-projections (véhicule hors route) : essieu 1 : non essieu 2 : non.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION	
9.1	Feux de route : 2.
9.2	Feux de croisement : 2.
9.3	Feux de position : 2.
9.3.1	Avant : 2.
9.3.2	Latéraux : à installer lors du montage de la carrosserie.
9.3.3	Arrière (feux rouges arrière) : 2.
9.5	Indicateur de changement de direction :
9.5.1	Avant : 2 indépendants.
9.5.2	Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3	Latéraux : 2 indépendants.
9.6	Feux stop : 2 incorporés aux feux rouges.
9.7	Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.8	Dispositifs réfléchissants :
9.8.1	Arrière : 2 indépendants.
9.8.2	Latéraux : non (montés lors du carrossage).
9.9	Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10	Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640BCA000000008 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40BCA2, versions 30 - 34, livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à VF640BCA000000001.

Fait à LYON, le 3 Octobre 1996
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
Attaché à la Division des Contrôles Techniques
D. MONTES

9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).

10 DIVERS	
10.1	Accessoires :
10.1.1	Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2	Lave-glace : 2.
10.1.3	Rétroviseurs : côté gauche : 1, côté droit : 3 (dont 1 d'accostage et 1 grand angle).
10.1.4	Avertisseur sonore : 1.
10.1.5	Dispositif antivol : en option, sur colonne de direction sauf véhicule incendie.
10.1.6	Extincteur d'une capacité d'au moins 6kg à installer lors du montage de la carrosserie.
10.2	Marques d'identité :
10.2.1	Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre.
10.2.2	Emplacement de la frappe du numéro d'identification : à l'extérieur du longeron droit en arrière de la roue extrême arrière ou au niveau de la roue extrême avant.
10.2.3	Structure du numéro d'identification :
	V F 6 4 0 B C A 0 0 0 0 0 0 0 0 1
	Code Caractéristiques générales Caractéristiques du véhicule
	Constructeur
10.2.4	Le numéro d'identification commence à :
	V F 6 4 0 B C A 0 0 0 0 0 0 0 0 5 3 8
	Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.
10.2.5	Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

11 VISITES TECHNIQUES	
11.1	Emplacement de la plaque constructeur : sur porte gauche.
11.2	Pression déclarée par le constructeur : 8,5 bars.
11.3	Pression de disjonction : 8,5 bars.
11.4	Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1	- à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,6 bars
11.4.2	- à la tête de commande (de couleur jaune) : 7,6 bars
11.5	Longueur des bras de leviers (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.6	Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.7	Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
	Inscription Affectation
	Orange Circuit frein essieu 1
	Bleu Circuit frein essieu 2
	Rouge Parc et/ou remorque.
11.8	Observations : néant.

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 40BCA2	
La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception, déjà modifiée le 10.12.97 (RT 8599), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.	
Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.	
Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF640BCA000000538.	
LYON, le 30 Septembre 1998 L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines, J.L. PRAT	VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le n° RT 8976 LYON, le 12 Octobre 1998 Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines D. MONTES